

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

20 MAI 2009

SESSION ORDINAIRE du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, **MERCREDI LE 20 MAI 2009**, à 19 h 00 (7 h 00 pm), à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Paul Coulombe , maire d'Angliers
Monsieur Luc Lalonde , maire de Béarn
Monsieur Alain Sarrazin , maire de Duhamel-Ouest
Monsieur Kim Gauthier , maire de Fugèreville
Monsieur Maurice Laverdière, maire de Guérin
Madame Marie Lefebvre , mairesse de Kipawa
Monsieur Gérald Charron , maire de Laforce
Monsieur Réjean Paquin , maire de Latulipe-et-Gaboury
Monsieur Daniel Barrette , maire de Laverlochère
Monsieur Marc Champagne , maire de Lorrainville
Monsieur Michel Paquette , maire de Moffet
Madame Carmen Rivard , mairesse de Nédélec
Monsieur Maurice Rivard , maire de Notre-Dame-du-Nord
et préfet suppléant de la MRC
Monsieur Jocelyn Aylwin , maire de Rémigny
Monsieur Réjean Drouin , maire de St-Édouard-de-Fabre
Monsieur Normand Roy , maire de St-Eugène-de-Guigues
Monsieur Philippe Barette , maire de la ville de Témiscaming
Monsieur Sylvain Trudel , maire de la ville de Ville-Marie

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, AINSI QUE :

Monsieur Yvon Gagnon , président du Comité municipal de Laniel
et représentant du territoire non organisé

SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

Monsieur Jean-Pierre Charron , maire de Belleterre
et préfet de la MRC

EST ABSENT :

Monsieur Gérard Pétrin , maire de St-Bruno-de-Guigues

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
Madame Lyne Gironne , coordonnatrice au service d'évaluation
Madame Mireille Bourque , agente de développement
Monsieur Denis Clermont , secrétaire-trésorier – directeur général

Ouverture de la séance à 19 h 00 et adoption de l'ordre du jour.

05-09-209

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Kim Gauthier
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

//

Le conseil prend acte de l'agenda du préfet pour le mois d'avril 2009.

05-09-210

Rencontre annuelle des représentants et des représentantes de la Corporation du transport adapté du Témiscamingue.

M^{me} Diane Michaud, présidente, M. Marc Girard, membre du conseil d'administration et M^{me} Manon Bouchard, directrice, de la Corporation du transport adapté du Témiscamingue assistent à la réunion annuelle avec le conseil des maires pour faire rapport des activités de la CTAT et présenter son plan d'action.

Le conseil prend acte des rapports annuels et des états financiers de l'année 2008 de la Corporation du transport adapté du Témiscamingue ainsi que Para-Transport inc.

Calcul de la contribution financière de Para-Transport inc. à verser à la MRCT pour le service de transport adapté pour l'année 2009, selon l'entente en vigueur :

Revenus d'exploitation et liquidités 2008		Déboursés 2008		Calcul : Contribution financière à la MRCT pour le transport adapté (2009)	
Revenus d'exploitation Contrat avec le CSSS Contrat avec la CTAT Intérêt (3 686 \$)	224 689 \$	Charges d'exploitation Salaires Contrat de services Carburant Entretien véhicules Services administratifs Assurances Fournitures de bureau Honoraires professionnels 278 812 \$ charges d'exploitation moins 43 896 \$ amortissement	234 916 \$	Fonds de roulement (fin 2008) : Revenus d'exploitation et liquidités : 228 660 \$ Déboursés : 234 916 \$	(6 256 \$)
Placement 80 000 \$				Moins	
En caisse <u>8 242 \$</u>				Fonds de roulement (minimum à conserver)	<u>100 000 \$</u>
88 242 \$				Contribution versée en 2008	0 \$
Moins				Contribution maximale pouvant être versée en 2009 (0 \$ – 106 256 \$)	(106 256 \$)
Réserve pour véhicules <u>84 271 \$</u>	3 971 \$				
Total revenus d'exploitation et liquidités	228 660 \$	Total déboursés	234 916 \$	Quote-part de la MRCT pour le transport adapté (2009)	54 500 \$

Statistiques pour l'année 2008 :

Municipalités (Destination)	Transports Personnes handicapées et accompagnateurs	Transports Personnes âgées et accompagnateurs	Baladeur	Total Toute clientèle
Angliers	192	0	0	192
Béarn	357	1	1	359
Belleterre	43	0	0	43
Duhamel-Ouest	387	7	12	406
Fugèreville	41	0	0	41
Guérin	16	0	0	16
Laforce	162	0	0	162
Laniel	19	0	0	19
Latulipe-et-Gaboury	9	0	0	9
Laverlochère	451	2	0	453
Lorrainville	266	0	1	267
Moffet	120	0	0	120
Nédélec	37	0	1	38
Notre-Dame-du-Nord	199	70	2	271
Rémigny	626	2	34	662
St-Bruno-de-Guigues	585	0	6	591
St-Édouard-de-Fabre	768	0	0	768
St-Eugène-de-Guigues	48	0	2	50
Ville-Marie	11 005	671	104	11 780
Témiscaming	22	0	2	24
Réserve Notre-Dame-du-Nord	14	0	0	14
Abitibi	259	0	13	272
Témiscamingue ontarien	343	0	2	345
Total	15 969	753	180	16 902

Statistique pour l'année 2007	14 460	906	109	15 475
--------------------------------------	---------------	------------	------------	---------------

Lieu de résidence de la clientèle :

Municipalités	Personnes handicapées	Personnes âgées	Total Toute clientèle
Angliers	4	1	5
Béarn	12	7	19
Belleterre	2	1	3
Duhamel-Ouest	7	5	12
Fugèreville	2	0	2
Guérin	2	3	5
Laforce	1	0	1
Latulipe-et-Gaboury	3	3	6
Laverlochère	3	3	6
Lorrainville	4	9	13
Moffet	2	1	3
Nédélec	2	1	3
Notre-Dame-du-Nord	11	14	25
Rémigny	16	7	23
St-Bruno-de-Guigues	4	8	12
St-Édouard-de-Fabre	3	0	3
St-Eugène-de-Guigues	3	1	4
Ville-Marie	70	194	264
Total	151	258	409

Appui au contrat social de la Sûreté du Québec : un outil de lutte aux productions de marijuana dans le cadre du programme CISAILLE.

05-09-211

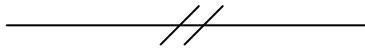
M. Rémi Gilbert, représentant de la Sûreté du Québec, poste de Ville-Marie, est présent à la rencontre afin de présenter le projet de contrat social dans le cadre du programme CISAILLE et obtenir l'appui de la MRC dans la mise en œuvre de ce projet.

Le projet :

Le contrat social est une entente de consentement conclue entre la Sûreté du Québec et les propriétaires de terres agricoles et forestières, de 20 hectares et plus, permettant l'accès sans mandat à des agents de la Sûreté du Québec pour identifier la présence de plants de marijuana sur les propriétés et éradiquer la production de plants, s'il y a lieu.

Cette démarche se fait sur une base volontaire et tout à fait anonyme. Les propriétaires peuvent à tout moment retirer leur consentement.

La Sûreté du Québec croit que le consentement des propriétaires de terres agricoles ou forestières est un bon outil de lutte à la production de marijuana.



Considérant que la culture de marijuana est une problématique majeure sur notre territoire;

Considérant que le comité de sécurité publique de la MRC de Témiscamingue a identifié la lutte aux stupéfiants comme étant la priorité d'action n° 1 de la Sûreté du Québec;

Il est proposé par M. Maurice Rivard
appuyé par M^{me} Marie Lefebvre
et résolu unanimement

- ❖ D'appuyer la démarche de contrat social de la Sûreté du Québec avec les propriétaires de terres agricoles et forestières dans le cadre de son programme CISAILLE afin de lutter contre la production de plants de marijuana au Témiscamingue;
- ❖ De collaborer avec la Sûreté du Québec, dans la limite de nos pouvoirs respectifs, afin d'atteindre les objectifs.

05-09-212

Adoption des procès-verbaux de la session ordinaire du 15 avril ajournée au 22 avril 2009.

Les procès-verbaux de la session ordinaire du 15 avril ajournée au 22 avril 2009 ayant été remis et/ou transmis par la poste à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Kim Gauthier
et résolu unanimement

- ❖ Que lesdits procès-verbaux soient adoptés et signés, tout comme s'ils avaient été lus, sous réserve de la modification à la résolution n° 04-09-168, comme suit :

Autorisation de mandat concernant le portrait de l'avenir des projets hydroélectriques au Témiscamingue.

Le préfet propose de mandater un consultant, M. Pierre Brien, dans le but d'accompagner la MRCT et la SDT afin d'établir le portrait de l'avenir des projets hydroélectriques au Témiscamingue.

Plus précisément, le mandat consiste à :

- Dresser un état de situation des projets de production hydroélectrique au Témiscamingue :
(Situation – état d'avancement – évaluation et analyse des projets – conditions d'avancement, etc.)
- Dégager les conditions de mise en place d'un partenariat entre les communautés algonquines et les communautés locales, pour le développement de l'économie et des emplois au Témiscamingue.

Il est proposé par M. Luc Bergeron
appuyé par M. Maurice Rivard
et résolu majoritairement

- ❖ De mandater M. Pierre Brien, consultant, dans le but d'accompagner la MRCT et la SDT relativement à l'avenir des projets hydroélectriques au Témiscamingue;
- ❖ D'autoriser le financement de cette première étape d'une durée d'environ 10 semaines, au montant de 20 000 \$ partagés à parts égales entre la MRCT et la SDT. »

Enregistrement du vote :		
	Nombre	Population
Pour	18	12 835
Contre	2	3 200
Madame et monsieur le conseiller de comté, Marie Lefebvre (Kipawa) et Philippe Barette (Témiscaming), votent contre l'adoption de la proposition et inscrivent leur dissidence.		
Résolution adoptée		

05-09-213

Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

- 1) Question de M. Gilles Lepage concernant la nomination de M. Pierre Brien comme consultant relativement à l'élaboration d'un portrait des projets hydroélectriques. Il questionne sa neutralité.

M. Brien est un intervenant neutre en ce sens qu'il n'est pas un élu municipal.
- 2) Intervention de M. Gilles Lepage concernant son opposition à l'appellation « Témiscabitibien » et souhaite l'utilisation de « Témiscamien » comme gentilé pour le Témiscamingue, en toute circonstance.

Suivi à l'avis de motion donné le 15 avril 2009 par M. Philippe Barette, maire de Témiscaming, qu'il présentera lors de la prochaine session un règlement pour abroger le règlement n° 131-01-2008 intitulé « *Règlement décrétant l'élection du préfet au suffrage universel à compter de l'élection générale 2009* » adopté par le conseil des maires le 16 janvier 2008 et entré en vigueur le 30 janvier 2008.

05-09-214

Le conseil prend acte de la lettre adressée le 14 mai 2009 à la ville de Témiscaming, suite à la réunion du comité administratif le 13 mai 2009, concernant leur demande d'abrogation du règlement n° 131 de la MRCT, jugée irrecevable, selon la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, art. 210.29.1 :

« Toute MRC peut, par règlement, décréter que le préfet doit être élu [...]. Ce règlement doit, sous peine de nullité absolue, entrer en vigueur au plus tard le 1^{er} mai de l'année civile où doit avoir lieu l'élection générale dans toutes les municipalités locales. Il ne peut être abrogé. »

Le règlement n° 131-01-2008 a fait l'objet de toutes les procédures en cette matière :

- Avis de motion (*CM, art. 445*) : 19 décembre 2007;
- Adoption par le conseil : 16 janvier 2008;
- Transmission au directeur général des élections du Québec : 30 janvier 2008 (*Loi sur l'organisation territoriale municipale, art. 210.29.1*);
- Publication et entrée en vigueur : 30 janvier 2008 (*CM, art. 447*).

Concernant le paiement des quotes-parts, la ville de Témiscaming ne peut se désister de son obligation de contribuer aux quotes-parts des dépenses de la MRC, incluant celles reliées à l'élection et aux dépenses récurrentes du préfet élu au suffrage universel, contrairement à la résolution n° 08-10-14-605 de la ville de Témiscaming en ce sens, (*CM, art. 965*).

05-09-215

Réflexion sur le salaire et les conditions de travail du préfet élu au suffrage universel le 1^{er} novembre 2009.

Le conseil prend acte du dépôt du document de réflexion sur le salaire et les conditions de travail du préfet élu au suffrage universel le 1^{er} novembre 2009.

Ce document de travail est issu d'une recommandation à la MRCT faite au dernier GAMME qui s'est tenu le 18 avril 2009 à Latulipe-et-Gaboury portant sur les grands dossiers de la MRCT et le bilan des GAMME antérieurs.

La recommandation portait spécifiquement sur l'établissement du salaire et des conditions de travail du préfet élu au suffrage universel.

Le comité administratif est mandaté lors du prochain CA du 10 juin 2009 pour apporter une recommandation au conseil des maires du 17 juin 2009.

05-09-216

Projet de règlement sur le vote par correspondance publié le 18 mars 2009 dont l'entrée en vigueur est prévue au mois de juin 2009.

Lors des prochaines élections municipales du 1^{er} novembre 2009, la MRC et les municipalités qui le désirent pourront offrir aux personnes non domiciliées la possibilité d'exercer leur droit de vote par correspondance.

Aussitôt que le règlement sera en vigueur, les municipalités qui le souhaitent pourront adopter une résolution pour prévoir que le vote par correspondance soit offert. Cette résolution devra être adoptée après l'entrée en vigueur du règlement, mais au plus tard le 1^{er} juillet 2009.

La MRC étudie présentement la possibilité d'établir le vote par correspondance pour les non-résidents de son TNO. Une vérification est en cours auprès des MRC ayant élu leur préfet au suffrage universel ou s'apprêtant à le faire le 1^{er} novembre prochain afin d'étayer la décision.

05-09-217

Suivi au projet « Internet haute vitesse (IHV) » en milieu rural au Témiscamingue.

Recommandations du « comité MRCT – IHV » concernant le choix d'un projet suite au projet pilote de Laverlochère, à présenter au MAMROT dans le cadre du Programme communautés rurales branchées – 24 M\$.

Deux projets sont en développement :

- Communication-Témiscamingue;
- Télébec.

Au dernier conseil des maires, le comité IHV de la MRCT a demandé aux municipalités d'attendre une recommandation suite au dépôt du Plan d'affaires de Télébec, toujours en suspend en date des présentes.

Plusieurs municipalités auraient déjà adopté une résolution d'appui à Communication-Témiscamingue, dont Kipawa, Témiscaming, Belleterre, Lorrainville, etc.

Communication-Témiscamingue insiste pour que le dossier soit déposé à la ministre (MAMROT) pour le 24 mai 2009 dans le cadre du Programme communautés rurales branchées.

Le conseil prend acte de la situation laissée à l'entière discrétion des municipalités locales.

05-09-218

Suivi concernant le « Plan correctif en gestion des matières résiduelles » adopté par le conseil des maires le 21 janvier 2009 et déposé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) le 26 janvier 2009 concernant le maintien des dépôts en tranchée au-delà de l'échéancier réglementaire du 19 janvier 2009.

Le conseil prend acte de la correspondance de la direction régionale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs suite à la proposition de projet sur la valorisation des matières résiduelles de la MRCT en date du 4 mai 2009.

Le MDDEP réitère la réglementation actuelle rendant obligatoire la fermeture des dépôts en tranchée au plus tard 2 mois après la prépublication de la modification au règlement sur l'enfouissement, prévue dans les « prochains jours ».

Notre proposition de valorisation (entente Écoflamme) entraînera selon eux un délai pouvant dépasser ce délai de 2 mois, plaçant les exploitants de dépôts en tranchée en contravention.

M. Luc Lalonde, maire de Béarn est mandaté pour représenter la MRCT auprès du MDDEP.

Concernant le projet de valorisation des matières résiduelles de la MRCT (Entente Écoflamme du 22 avril 2009), le 3^e rapport d'étape est prévu le 29 mai 2009 au CAGE. Des recommandations suivront. Le projet se compare avantageusement sur le plan environnemental; la MRC maintient un nombre restreint de dépôts en tranchée et évite le transport des déchets sur des longues distances.

05-09-219

Dossiers « Forêt ».

1) Usine Béarn.

Reprise des activités le 5 mai 2009 pour un mois. Certaines opérations se poursuivent jusqu'en juillet. Pour la suite, une réouverture est prévue à l'automne pour une période de plus ou moins 3 mois, à confirmer.

2) Usine Temlam.

Le Plan d'affaires pour la relance de Temlam est terminé. Les conclusions sont positives. Les ministres ont été rencontrés, de même que des investisseurs (à suivre).

Le syndic est en attente jusqu'au 1^{er} juillet.

3) Nouveau régime forestier.

Dépôt imminent d'un Livre blanc par Québec (avant-projet de loi) [...]?

4) Biomasse forestière.

À ce jour, 4 régions au Québec sont allées en appel d'offres. La demande est plus forte que la possibilité.

5) Problématique des chemins forestiers (zecs) et des travaux d'aménagement (Corporation de développement Gaboury).

- Concernant l'entretien des chemins forestiers, le CA de la MRCT a autorisé le 13 mai 2009 un montant de 5 000 \$ (budget TNO Les Lacs) sur un projet d'environ 25 000 \$ avec les partenaires du milieu dans le but d'effectuer un premier grattage sur un réseau d'environ 320 km jugé prioritaire en prévision de l'ouverture de la pêche, à l'extérieur des zecs qui sont en attente du budget de 2 M\$ sur 2 ans annoncé par Québec. La Table GIR poursuit son travail afin d'identifier une solution permanente;
- Concernant les travaux d'aménagement, le ministère des Ressources naturelles – Équipe spéciale Canada-Québec pour le secteur forestier – a annoncé le 15 mai 2009 un montant de 200 M\$ pour des travaux en forêt publique et privée de reboisement, de réhabilitation et de sylviculture intensive.

6) Comité provisoire Opémican.

Le préfet, M. Jean-Pierre Charron, représente la MRC.

Dossiers « Agriculture ».

05-09-220

1) Abattoir de Fugèreville.

Le Plan d'affaires a été déposé le 11 mai 2009.

2) Protection du territoire agricole et développement régional.

Dépôt le 15 mai 2009 du Rapport Ouimet concernant la *Loi sur la protection du territoire agricole de novembre 1978!*

Orientations (résumé) :

- Diminuer la pression sur la zone agricole :
(Optimiser l'utilisation de l'espace en urbanisation);
- Appuyer l'occupation dynamique du territoire :
(Tenir compte des particularités régionales, alléger le processus et favoriser la mise en valeur du territoire agricole);
- Contribuer à faire évoluer les façons de faire :
(Vues d'ensemble, perspectives à long terme, concertation du monde agricole et du monde municipal et recherche de consensus).

Principales mesures proposées (résumé) :

- Que le traitement des demandes d'exclusions de la zone agricole ne se fasse plus au cas par cas, mais plutôt à l'intérieur du processus de mise à jour des schémas d'aménagement et de développement des MRC;
- Que le MAPAQ précise par règlement, dans quels cas et conditions des usages ou activités pourraient être soustraits à l'obligation de présenter une demande d'autorisation à la CPTAQ, sans compromettre la pérennité du territoire ni la pratique de l'agriculture;
- Que la CPTAQ soit habilitée à conclure des ententes avec les MRC sur toute matière relevant de sa compétence relativement au contenu de la zone agricole, excluant ses frontières, après réalisation d'un plan de développement de la zone agricole;
- Que soit créé un lieu de discussion et de concertation sous l'autorité du ministre (MAPAQ) regroupant des représentants, au plus haut niveau, des ministères et organismes du milieu agricole et municipal (partage du diagnostic de protection et mise en valeur de la zone agricole et proposition des solutions aux problématiques définies);
- Que le MAPAQ amorce la conception d'un nouvel indicateur de gestion de la zone agricole, permettant de dresser un bilan des terres cultivables, par MRC et d'en assurer la mise à jour.

Note

La meilleure façon de protéger le territoire agricole est encore de l'occuper et de le mettre en valeur. Des projets pilotes de plans de développement de la zone agricole se déroulent actuellement dans 8 MRC avec l'appui du MAPAQ, selon les objectifs suivants :

- Favoriser l'occupation dynamique de la zone agricole centrée sur l'agriculture;
- Mettre en valeur le potentiel agricole (accroissement et diversification);
- Promouvoir le développement d'activités complémentaires tel l'agrotourisme;
- Contribuer à une cohabitation harmonieuse des usages agricoles et non agricoles;
- Favoriser une plus grande multifonctionnalité du territoire dans les milieux dévitalisés.

Concernant le rapport St-Pierre, les agriculteurs demandent aux organismes de les appuyer pour le maintien et le développement de l'agriculture au Témiscamingue.

Le préfet, M. Jean-Pierre Charron et M. Réjean Drouin, maire de St-Édouard-de-Fabre, sont intéressés à participer à un comité de travail à être formé sur la question.

05-09-221

Appui à Récré-Eau des Quinze dans sa démarche requérant du ministère des Transports l'asphaltage du chemin du Pouvoir situé à St-Eugène-de-Guigues, de la route 391 à la jonction du chemin Rapides-des-Îles, sur une distance d'environ 1 km.

Il est proposé par M^{me} Marie Lefebvre
appuyé par M. Normand Roy
et résolu unanimement

- ❖ D'appuyer l'organisme Récré-Eau des Quinze afin que le chemin du Pouvoir situé à St-Eugène-de-Guigues soit asphalté sur 1 km, de la route 391 à la jonction du chemin Rapides-des-Îles.

L'asphaltage de cette route est nécessaire afin d'améliorer l'accès au territoire récréotouristique de Récré-Eau des Quinze qui regroupe 5 communautés et offre maintenant une voie cyclable de 27 km, des sentiers pédestres et éventuellement une voie navigable.

Ce réseau est complémentaire à la Route verte.

05-09-222

Avis sur le projet de la municipalité de Lorrainville concernant une demande d'autorisation à la CPTAQ pour une piste de motocross sur le lot 3100705.

Considérant la demande de la municipalité de Lorrainville concernant une demande d'autorisation pour une piste de motocross sur une partie du lot 3100705 (au sud-est du village, ancien terrain prévu pour Ced-Or);

Considérant les articles 58 et suivants de la *Loi sur la protection du territoire agricole* (LRQ, chap. P-41.1);

Il est proposé par M^{me} Marie Lefebvre
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ De transmettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec un avis favorable concernant la demande de la municipalité de Lorrainville.

Nature de la demande

La municipalité de Lorrainville désire utiliser une partie du lot 3100705 (au sud-est du village, ancien terrain prévu pour Ced-Or) comme site de compétition de motocross.

Après étude de la demande, il en ressort les éléments suivants :

- L'emprise ferroviaire du CP Rail et la route 391 délimitent le site visé par rapport aux terres en culture;
- Un important monticule de sable, de roc et de gravier (couvert de forêt) occupe 45 hectares sur le site visé;
- Le site choisi est constitué de sable avec une pierrosité supérieure à 15 % selon la carte des dépôts meubles;
- La présence d'un tel projet n'occasionnera pas de contraintes additionnelles au niveau des distances séparatrices puisqu'il ne s'agit ni de résidences, ni d'immeubles protégés; le potentiel de développement des entreprises agricoles serait donc préservé;
- Le projet se situe dans un secteur où il y a déjà beaucoup d'activités non agricoles (parc linéaire régional, sablière, résidences, etc.).

Conformité au Règlement de contrôle intérimaire (RCI)

Après analyse, le projet de la municipalité de Lorrainville ne peut d'aucune manière venir en contradiction avec les dispositions du RCI.

Conformité au schéma d'aménagement

Le schéma d'aménagement de la MRC est entré en vigueur le 3 novembre 1995. Après analyse, le projet de la municipalité de Lorrainville est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Conformité avec les orientations gouvernementales en matière de protection et de développement des activités agricoles

Dans ses orientations déposées en décembre 2001, le gouvernement précise que la zone agricole peut fournir les espaces nécessaires à des activités non agricoles à certaines conditions. Notamment, lorsqu'il n'y a pas suffisamment d'espace en zone blanche. Ainsi, le projet est conforme aux orientations gouvernementales en matière de protection et de développement des activités agricoles.

Renouvellement 2010-2014 de l'entente fédérale-provinciale relative au transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence.

05-09-223

Le conseil prend acte des grandes lignes du Programme totalisant 2,6 milliards de dollars sur 5 ans, dont 2,1 milliards pour l'eau potable, les eaux usées et la voirie / 500 M\$ transport en commun.

Toutes les municipalités compteront sur une enveloppe bonifiée et verront les exigences à leur égard diminuées, notamment en ce qui concerne le seuil minimal d'investissement.

05-09-224

Fonds de soutien aux territoires en difficulté (MAMROT).

Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a annoncé, le 4 mai 2009, l'investissement de 38 M\$ dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté afin de poursuivre les démarches de relance et de diversification économique. Ces mesures visent 62 MRC dans le cadre de contrats de diversification et de développement et elles bénéficieront aux 152 municipalités les plus dévitalisées du Québec.

Les sommes prévues se répartissent notamment comme suit :

- 22,3 M\$ pour prolonger l'application des 50 contrats de diversification et de développement signés entre les MRC et le gouvernement;
- 5,15 M\$ aux 7 MRC qui comprennent des municipalités plus dévitalisées qui n'ont pas encore signé de contrat de diversification et de développement;
- 2,5 M\$ pour financer un maximum de 5 nouveaux contrats de diversification et de développement ainsi que soutenir des communautés qui, bien qu'elles ne comprennent pas de municipalités dévitalisées sur leur territoire, sont confrontées à des difficultés économiques occasionnées par la fermeture d'une entreprise importante.

Note : La MRC de Témiscamingue a signé un tel contrat le 3 mai 2006 :

- secteur Est : Belleterre, Laforce, Moffet, Latulipe-et-Gaboury et Fugèreville
- secteur Sud : Témiscaming et Kipawa pour un montant total de 300 000 \$.

05-09-225

Entente pour la récupération des peintures, des huiles, des résidus domestiques dangereux (RDD) organiques et inorganiques, des piles et des lampes fluocompactes.

Considérant que la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* prévoit la mise en valeur de 65 % des matières résiduelles pouvant être mises en valeur annuellement, plus précisément 75 % des huiles, des peintures et des pesticides et 60 % des autres résidus domestiques dangereux (RDD);

Considérant que le *Plan de gestion des matières résiduelles* (PGMR) de la MRC de Témiscamingue, entré en vigueur le 25 janvier 2005, prévoit l'aménagement de dépôts permanents pour les résidus domestiques dangereux (RDD);

Considérant que la récupération des peintures et des huiles est gratuite, mais qu'il en coûte 2,00 \$/kg pour la récupération des RDD organiques, 2,75 \$/kg pour les RDD inorganiques et les piles et entre 0,20 \$ et 2,95 \$ l'unité pour les lampes fluocompactes;

Considérant que la MRC de Témiscamingue a obtenu la délégation de compétence de la gestion des matières résiduelles de l'ensemble des municipalités locales de son territoire le 20 septembre 2006 et qu'elle a prévu un budget de 8 500 \$ en 2009 pour la récupération de l'ensemble des RDD sur le territoire;

Considérant que, pour offrir le service de récupération des RDD dans les municipalités, la MRC doit signer des ententes pour chaque type de RDD avec Peintures Récupérées du Québec inc.

Pour ces motifs,

Il est proposé par M. Sylvain Trudel
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser M. Denis Clermont, secrétaire-trésorier – directeur général, à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, toutes les ententes relatives à la récupération des RDD.

05-09-226

Projet d'inventaire patrimonial dans les municipalités.

La Commission culturelle du Témiscamingue a présenté un projet d'inventaire patrimonial dans toutes les municipalités du Témiscamingue dans le cadre de l'entente de développement culturel MRCT – MCCCCFQ.

Ce projet consiste à cibler pour chacune des municipalités du Témiscamingue un créneau culturel ou patrimonial à mettre en valeur à l'aide d'un inventaire.

La phase 1 du projet consiste à engager un professionnel dont le mandat sera de réaliser un outil d'inventaire pouvant être ensuite utilisé par les agents de développement ou toute autre personne désignée par la municipalité. Deux municipalités ont été ciblées pour être municipalité-pilote dans ce projet. Il s'agit de la municipalité de St-Édouard-de-Fabre et Laforce. Le coût du projet est évalué à environ 10 000 \$ défrayés par le ministère de la Culture et le Fonds de la Commission culturelle.

La phase 1 du projet sera réalisée à l'été 2009.

Certification des opérateurs en eau potable.

05-09-227

Une formation des opérateurs en eau potable est prévue prochainement au Témiscamingue. Un groupe de 7 opérateurs se sont inscrits dans le profil tronc commun. Les coûts sont estimés entre 3 000 \$ et 3 750 \$/opérateur incluant les frais de repas et de déplacement. Toute l'information pertinente sera acheminée aux municipalités visées le plus rapidement possible. Les municipalités visées sont :

- Angliers;
- Belleterre;
- Laverlochère;
- Nédélec;
- Notre-Dame-du-Nord;
- Saint-Eugène-de-Guigues;
- Témiscaming.

05-09-228

Gestion du Pacte rural 2007-2014.

Le conseil prend acte d'une lettre datée du 27 avril 2009 (MAMROT) concernant les caractéristiques du Pacte rural, précisant entre autres les domaines suivants non admissibles :

- Les infrastructures municipales;
- Les services municipaux;
- Les travaux sur les sites d'enfouissement et le traitement des déchets, y compris les travaux nécessaires afin de se conformer aux nouvelles normes environnementales;
- Les opérations ou les travaux courants pouvant être financés par les budgets municipaux ou par des programmes gouvernementaux liés aux travaux d'aqueduc et d'égout et de voirie ainsi qu'aux services d'incendie et de sécurité.

05-09-229

Suivi des dossiers, éléments nouveaux, questions, s'il y a lieu.

- Projets de développement hydroélectrique (mandat de M. Pierre Brien en cours);
- Sécurité incendie :
 - ↳ Suivi au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRCT.

La MRC doit valider une information à l'effet que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie doit être adopté pour que les municipalités dévitalisées puissent bénéficier de la mesure concernant la mise aux normes des équipements en matière de sécurité incendie notamment.

- ↪ Suivi à l'entente intermunicipale de couverture incendie par les municipalités locales. En attente des résolutions d'acceptation de chacune des municipalités locales.

La problématique des pinces de désincarcération sera apportée à une prochaine rencontre du comité de sécurité incendie.

- Projet de loi n° 33 modifiant la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et d'autres dispositions législatives présenté par la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M^{me} Nathalie Normandeau, le 22 avril 2009;
- Réfection du Barrage des Quinze à Angliers (MDDEP) :
Investissement prévu 35,5 M\$ sur 6 ans.
- Problème de surcharge de peinture récupérée;
- Route 101 Laniel-Témiscaming (nids-de-poule);
- Prochaine réunion du CA prévue le 10 juin 2009 à 17 h 00 avec pour invité M. Denis Champagne, CGA pour la présentation des états financiers 2008 de la MRC;
- Prochaine réunion du conseil prévue le 17 juin 2009 à 19 h 00 (Invité : Ministère des Transports).

05-09-230

Rapports des représentants de la MRCT auprès des organismes, s'il y a lieu.

- Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue (CRÉAT) :
 - ↪ Forum jeunesse;
 - ↪ AGA du 22 mai 2009;
 - ↪ Journée forêt 15 juin;
 - ↪ Journée mines à l'automne 2009.
- Unité de loisir et de sport Abitibi-Témiscamingue :
 - ↪ AGA 12 mai 2009;
 - ↪ Aide financière à des projets :
 - ⇒ Récré-Eau des Quinze;
 - ⇒ Fête Frayante Rémigny;
 - ⇒ Journée famille de Témiscaming;
 - ⇒ Terrain de jeu à Latulipe-et-Gaboury;
 - ⇒ Cyclo-Trotte de Ville-Marie;
 - ⇒ Fugèreville.
 - ↪ Secondaire en spectacle – délégation de 113 personnes;
 - ↪ Jeux du Québec;
 - ↪ Championnat scolaire d'athlétisme.
- Syndicat des producteurs de bois :
Aucun quota ne serait attribué en 2009.

- Agence régionale de forêt privée :
 - AGA 3 juin 2009.
- Commission culturelle :
 - ↪ Plan d'action de la nouvelle agente de développement culturel;
 - ↪ Suivi à l'entente de développement culturel;
 - ↪ Projet d'inventaire patrimonial.
- Comité promotion touristique :
 - Lancement de la saison touristique 2009.
- Centre d'appels d'urgence (9-1-1) :
 - ↪ Projet d'entente à venir avec les municipalités concernant le service 9-1-1;
 - ↪ AGA 19 juin 2009;
 - ↪ Facturation des appels cellulaires.
- Table de concertation régionale en contrôle routier (Région limitrophe) :
 - ↪ Travaux routiers en région, année 2009;
 - ↪ Le bilan routier s'améliore;
 - ↪ Formation sur les heures de conduite des camionneurs par Emploi-Québec.
- Domaine de la Baie Gillies :
 - Bilan de la corvée = une réussite – site fonctionnel.
- Fédération québécoise des municipalités (FQM) :
 - ↪ Gestion des matières résiduelles;
 - ↪ Avenir de Recyc-Québec;
 - ↪ Régime de retraite des employés – inclus les employés du CLD;
 - ↪ Redevances sur les permis de chasse et pêche;
 - ↪ Révision gravières et sablières;
 - ↪ Nouveau Fonds d'infrastructure vert;
 - ↪ Critères et normes d'aide aux municipalités dévitalisées;
 - ↪ Régime forestier (5 groupes de travail);
 - ↪ Comportement du marché de l'essence;
 - ↪ Droit de coupe aux industriels forestiers;
 - ↪ Électrification (prolongement ligne électrique d'Hydro-Québec).
- Commission sur la ruralité (CRÉ) :
 - Perception urbain/rural.

- Zec Kipawa :
 - ↪ Nivelage de chemin;
 - ↪ Ouverture de la saison 2009.

- Corporation de développement de l'enseignement supérieur du Témiscamingue et suivi au projet de Station de recherche agroalimentaire à Notre-Dame-du-Nord :
 - ↪ Projet de station de recherche déposé aux 2 gouvernements;
 - ↪ Vente de terrain à compléter à Notre-Dame-du-Nord.

- Société de l'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue :
 - Capsules sur l'eau à Télé-Québec.

- Comité de sécurité publique (Sûreté du Québec) :
 - ↪ Demande à la MRCT pour une secrétaire de réunion de comité;
 - ↪ Nomination de M. Daniel Barrette, maire de Laverlochère à la présidence du comité;
 - ↪ Priorités d'actions à la SQ :
 - ⇒ Lutte aux stupéfiants (écoles secondaires en particulier);
 - ⇒ Conduite avec les facultés affaiblies;
 - ⇒ Présence lors des événements et festivals;
 - ⇒ Parrainage auprès des municipalités;
 - ⇒ VTT (conducteurs délinquants).
 - ↪ Les municipalités sont invitées à faire connaître leurs problématiques.

05-09-231

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M^{me} Marie Lefebvre
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

❖ Que l'assemblée soit levée.

Il est 22 h 50.

(Original signé)

(Original signé)

Jean-Pierre Charron, préfet

Denis Clermont, sec.-trés. – d. g.

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le conseil des maires lors d'une session subséquente.